

Règlement Open Swim Harmonie Mutuelle Paris 2026

Art. 1. **L'ORGANISATEUR.** L'Association Paris Swim et SSO Active organisent **le samedi 11 et dimanche 12 juillet 2026** la douzième édition de l'OpenSwim Harmonie Mutuelle « Paris », dans le Bassin de la Villette (Paris 19^e), le Canal de l'Ourcq (Paris et Seine-Saint-Denis) et dans la Seine (Paris).

Art. 2. **NOMBRE D'ÉPREUVES.** Neuf épreuves sont organisées : 500 m, 1 km, 2 km, 2 km avec palmes, 5 km, 5 km avec palmes, un 8,5 km (traversée de Paris à la nage) un Combiné avec classement au temps cumulé du 5 km et du 2 km, et un relais par équipe de 4 nageurs sur la distance de 500 mètres.

Art. 3. **TARIFS.** Les montants des inscriptions pour les épreuves sont :

ÉPREUVES	Tarifs du 24/01 au 22/02/26	Tarifs du 2 23/02 au 10/07/26
500 M	16 €	20 €
1 KM	26 €	28 €
2 KM ET 2 KM PALMES	32 €	35 €
5 KM ET 5 KM PALMES	40 €	45 €
ÉQUIPE (4 X 500M)	70 €	70 €
ÉPREUVE EN ATTENTE VALIDATION 8,5 KM (Traversée de Paris)		90 €

Chaque inscription comprend : la participation à l'épreuve choisie, 1 bonnet silicone, le ravitaillement à l'arrivée, la médaille « finisher ».

Les nageurs non licenciés ont la possibilité de souscrire une **licence Natation pour Tous ou Compétition de la Fédération Française de Natation (FFN)** lors de leur inscription.

Le montant de la licence Natation pour tous est de **20 euros** et **60 euros** pour celle de Compétition. Une fois souscrite, les nageurs participeront sous les couleurs de l'association Paris Swim.

Les licences de la FFN permettent d'être couvert par une assurance individuelle accident et de participer jusqu'au 30 septembre 2026 à toutes les épreuves Open Swim et de la FFN ouvertes exclusivement au Grand Public, ou de compétition (uniquement licence FFN Compétition) sans avoir à payer une nouvelle assurance. Le montant demandé pour la licence souhaité sera reversé intégralement à la FFN qui validera la licence (*la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation ou natation eau libre en compétition de moins de 1 an devra être jointe au plus tard 1 mois avant l'épreuve*). **Le certificat médical est obligatoire pour la validation de la licence par la FFN. Si le certificat médical n'est pas transmis avant l'épreuve la demande de licence ne sera pas envoyée à la FFN.**

Le montant de l'inscription ne comprend pas le coût de traitement de dossier et frais liés à la transaction bancaire en ligne. Les inscriptions s'effectuent via internet sur www.open-swim.com et sont gérées par la société Njuko.

Les nageurs auront également la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident proposée avec l'inscription. Le tarif forfaitaire est fixé à 3 euros TTC (cf. art 4).

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'engagement officiel dûment complété,

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation de compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve, ou justificatif de licence,
- Paiement des droits d'engagement,
- Le présent règlement accepté.

En cas d'absence de la présentation de justificatif de licence ou du certificat médical au plus tard le jour de la course, ou si les pièces n'étaient pas conformes, le bonnet de participation ne sera pas remis et aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 4 : ASSURANCES. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur. Il est expressément rappelé que chaque concurrent participe aux épreuves sous sa propre responsabilité. Pour les nageurs licenciés des Fédérations Françaises de Natation (FFN), Triathlon (FFTRI), de Sauvetage (FFSS), Handisport natation (FFH), d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), et des Fédérations étrangères ITU et World Aquatics, il leur incombe de veiller à ce qu'ils soient bien couverts par leur licence fédérale pour les conséquences d'un accident qui leur surviendrait.

Les nageurs licenciés ou non licenciés ont la possibilité de souscrire **l'assurance individuelle accident** proposée lors de l'inscription, ou une assurance de leur choix, sans que cette dernière soit obligatoire. En cas de sélection par le nageur de cette assurance, l'assurance sera souscrite par nos services auprès de la société Assur Connect. Les garanties d'assurance et d'assistance sont accordées pour l'épreuve à laquelle le nageur participe, et ce pendant la durée de la manifestation programmée le samedi 11 et dimanche 12 juillet 2026.

Art. 5. NOMBRE DE PARTICIPANTS. 2 000 places seront disponibles au total pour l'ensemble des épreuves sur les 2 jours, soit 600 le samedi et 1400 le dimanche. 500 places sont réservées pour l'épreuve du 5 km et 5 km palmes, 100 places pour les épreuves du 500 mètres et du relais par équipe le 5/07/25. 1 400 places en cumulé pour les épreuves du 2 km avec palmes 1 km et 2 km et la traversée de Paris à la nage le 12/07/26. Les 50 places réservées pour l'épreuve du Combiné sont prises en compte dans le nombre de places possibles pour les épreuves du 2 et 5 km. Pour un bon déroulement de l'épreuve, les inscriptions seront closes au plus tard le 10 juillet 2026 à 22h00, ou lorsque le nombre de participants maximum par épreuve est atteint.

Art. 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION. L'épreuve de 500 mètres, 1 km et du relais par équipe (4 X 500 m) sont ouvertes aux nageurs non licenciés et nageurs licenciés des Fédérations Françaises de Natation (FFN), de Triathlon (FFTRI), de Sauvetage (FFSS), Handisport Natation (FFH), d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), et des Fédérations étrangères World Aquatics (WA) et ITU, Elles sont ouvertes aux nageurs nés en 2016 ou avant (10 ans révolus le jour de l'épreuve suivant les règles fédérales en vigueur) pour les nageurs pour le 1 km, et 8 ans pour le 500 m et relais.

L'épreuve de 2 km est ouverte aux nageurs non licenciés (18 ans révolus le jour de l'épreuve) et nageurs licenciés des Fédérations Françaises de Natation (FFN), de Triathlon (FFTRI), de Sauvetage (FFSS), Handisport Natation (FFH), d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), et des Fédérations étrangères WA et ITU. Elle est ouverte aux nageurs licenciés de la FFN nés en 2014 ou avant (12 ans révolus le jour de l'épreuve suivant les règles fédérales en vigueur).

L'épreuve de 2 km avec palmes est ouverte aux nageurs non licenciés (18 ans révolus le jour de l'épreuve) et pour les seuls nageurs de la FFN (licences compétition ou Natation pour tous) et licenciés WA, l'épreuve est ouverte à partir de 12 ans suivant les règles FFN en vigueur.

Les épreuves de 5 km avec et sans palmes sont ouvertes aux nageurs non licenciés et licenciés et de la FFN, FFTRI, FFSS, FFH Natation, WA et ITU. Les nageurs non licenciés et licenciés des fédérations de la FFTRI, FFSS, FFH Natation FFESSM et ITU, devront être majeurs (18 ans révolus le jour de l'épreuve). Pour les seuls nageurs de la FFN (licences compétition ou natation pour tous) et licenciés WA, l'épreuve est ouverte à partir de 14 ans suivant les règles FFN en vigueur.

L'épreuve de la Traversée de Paris à la nage (8,5 km) est ouverte aux nageurs non licenciés et nageurs licenciés des Fédérations Françaises de Natation (FFN), de Triathlon (FFTRI), de Sauvetage (FFSS), Handisport Natation (FFH), d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), et des Fédérations étrangères World Aquatics (WA) et ITU, Elles sont ouvertes aux nageurs nés en 2010 ou avant (16 ans

révolus le jour de l'épreuve suivant les règles fédérales en vigueur) pour les nageurs licenciés de la FFN, et 18 ans pour les autres nageurs non-licenciés ou licenciés d'une autre fédération.

Pour valider sa participation à la Traversée de Paris à la nage, chaque nageur devra fournir un justificatif prouvant qu'il a participé à une épreuve de minimum 5 km dans un temps inférieur à 1h30 ou de 3h au maximum sur un 10 km. Cf temps de passage en annexe 1

Chaque nageur aura l'obligation de porter une bouée de nage en eau libre tout le long du parcours (potentiellement fourni par l'organisation en cas de sponsor spécifique pour l'épreuve).

Les nageurs non licenciés aux fédérations précédemment nommées, doivent impérativement fournir **un certificat médical, ou sa copie, de non contre-indication à la pratique de la natation ou triathlon en compétition datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve.**

Art. 7. DATES ET HORAIRES. Les épreuves du 5 km, du 500 mètres et du relais 4 X 500 Mètres par équipe auront lieu le samedi 11 juillet 2026 à partir de 15h00. Le départ du 5 km et 5 km avec palmes sera donné depuis le bassin de la Villette avec l'arrivée jugée place de la Pointe à Pantin, au niveau du bâtiment des Magasins Généraux. Le relais par équipe et le 500 Mètres seront disputés dans le bassin de Pantin (à partir de 16h).

Les horaires des épreuves sont susceptibles d'être modifiés en fonction des créneaux horaires attribués par les Canaux de Paris et la Préfecture de Paris. Ils seront confirmés aux participants au plus tard 15 jours avant l'événement.

Les épreuves de 1 km, de 2 km et 2 km palmes auront lieu le dimanche 12 juillet 2026 à partir de 10h00, dans la Seine Quai de Grenelle, au niveau de la base nautique de Grenelle de la Ville de Paris.

L'épreuve de la Traversée de Paris à la nage (8,5 km) aura lieu le dimanche 12 juillet à partir de 7h00, avec un départ du port de la Gare avec une arrivée au niveau de la base nautique de Grenelle de la Ville de Paris

- Le rassemblement des nageurs pour le 5 km et 5 km palmes aura lieu le samedi 11 juillet à partir de 14h00 au bassin de la Villette,
- Le rassemblement des nageurs du 500 mètres aura lieu le samedi 11 juillet à partir de 13h30 au bassin de Pantin,
- Le rassemblement des nageurs du relais par équipes aura lieu le samedi 11 juillet à partir de 15h30 au bassin de Pantin,
- Le rassemblement pour l'épreuve de la Traversée de Paris à la nage aura lieu le dimanche 12 juillet à partir de 6h30 au port de la Gare face à la Bibliothèque François Mitterrand (Paris 13^e),
- Le rassemblement pour l'épreuve du 2 km aura lieu le dimanche 12 juillet à partir de 9h30 au niveau de la base nautique de Grenelle de la Ville de Paris,
- Le rassemblement pour l'épreuve du 2 km palmes aura lieu le dimanche 12 juillet à partir de 9h30 au niveau de la base nautique de Grenelle de la Ville de Paris,
- Le rassemblement pour l'épreuve du 1 km aura le dimanche 12 juillet à partir de 10h30 au niveau de la base nautique de Grenelle de la Ville de Paris,

Art. 8. TEMPS LIMITES. Les temps impartis aux nageurs pour terminer les épreuves sont :

- **8,5 km** : temps impartis maximum de **2h25**
- **5 km** : temps impartis maximum de **2h15**,
- **2 km** : temps impartis maximum de **1h00**
- **2 km palmes** : temps impartis maximum de **45 mn**,
- **1 km** : temps impartis maximum de **45 mn**,
- **500 m et Relais par équipes** : temps impartis maximum de 1 heure.

Art. 9. RÉGLES SPORTIVES. Les épreuves seront sous la responsabilité d'un directeur de course pour la régularité des épreuves. Des sauveteurs présents sur l'eau et les quais, assistés par des kayaks et stand-up paddles, seront disposés le long du parcours pour veiller à la sécurité des nageurs. Tout nageur ne respectant pas les consignes de sécurité pourra se voir exclu de la course et sorti de l'eau.

Les nageurs ne respectant pas les temps de passage lors de la traversée de Paris à la nage, seront sortis de l'eau et raccompagné à l'arrivée.

Art. 10. **SECOURS.** Une assistance médicale et de secours sera assurée pendant la durée des épreuves. Les services médicaux d'urgence, les sauveteurs et le juge arbitre de l'épreuve seront habilités à mettre hors course tout concurrent semblant inapte à participer au moment du départ ou de poursuivre son épreuve.

Art. 11. **CLASSEMENTS.** Plusieurs classements seront effectués pour les épreuves de la Traversée de Paris à la nage, 5 km, 2 km, 1 km, 500 mètres, 2 km avec palmes et du Combiné :

- des classements absolus (dit " scratch ") Hommes et Femmes, dans les épreuves proposées quelle que soit la tenue utilisée (maillot de bains ou combinaison) ou les palmes utilisées (mono ou bi palmes),
- des classements H et F pour les 1 km, 2 km et 5 km suivant les catégories d'âges à partir de 18 ans et par tranche de 10 ans à partir de 30 ans, quelle que soit la tenue utilisée (maillots de bains ou combinaisons).
- des classements H et F jeunes (- de 18 ans) pour les 1 km, 2 km et 5 km, quelle que soit la tenue utilisée (maillots de bains ou combinaisons).

Il n'y aura pas de classement par catégories d'âge pour les épreuves du 500 mètres, Combiné, 5 km palmes et 2 km avec palmes (jeunes et à partir de 30 ans). Un seul classement général, hommes et femmes, sera réalisé (classement scratch uniquement) pour ces 4 épreuves.

Un classement par catégorie d'âge H et F sera établi pour la Traversée s'il y a au minima 150 nageurs inscrits (uniquement le premier récompensé)

Les nageur.e.s inscrit.e.s au Combiné ne pourront prétendre au podium scratch du 5 km et du 2 km, même s'ils sont classés premiers. Ils pourront néanmoins prétendre aux classements par catégories d'âges s'ils ont 18 ans et plus et moins de 18 ans le cas échéant.

Tous les concurrents ayant terminé leur épreuve se verront remettre une médaille souvenir. Les cérémonies de remise de récompenses auront lieu dès la connaissance des classements. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux lots et récompenses.

Art. 12. **CHRONOMÉTRAGE.** Un chronométrage électronique sera assuré et les participants devront porter obligatoirement un transpondeur fixé au poignet remis avec le bonnet de participation. Le transpondeur est destiné au chronométrage et à la sécurité.

Art. 13. **HORAIRES DE RETRAIT DES BONNETS DE PARTICIPATION.** Le retrait des bonnets de participation aura lieu à partir de 13h00 le samedi 11 juillet, et 06h00 pour la traversée et 8h30 pour les autres épreuves le dimanche 12 juillet.

Les retraits pour les épreuves du samedi auront lieu :

- sur le site d'arrivée pour le 5 km au bassin de Pantin
- sur le site des départs du 500 m et relais, au bassin de Pantin

Les retraits pour les épreuves du dimanche auront lieu :

- sur le site de départ pour la traversée, Quai de la Gare Paris 13e
- sur le site des départs pour les autres épreuves Quai de Grenelle au niveau de la baignade de la Ville de Paris.

Le retrait de son bonnet de participation devra obligatoirement être effectué, sous peine de ne pouvoir participer, au plus tard :

- 1 heure avant l'épreuve pour le 5 km et le Combiné le samedi 11 juillet,
- 30 minutes avant l'épreuve de relais et du 500 mètres le samedi 11 juillet,
- 30 minutes pour les épreuves du dimanche 12 juillet,

Le retrait des bonnets de participation ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité et des éventuelles pièces manquantes au dossier (justificatif de licence, certificat médical).

Aucun bonnet de participation ne sera envoyé par la Poste.

Les puces chronométriques seront remises le jour de l'épreuve.

Art. 14. **RÈGLES DU BONNET DE PARTICIPATION.** Le bonnet de participation est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution). Il est non ré-affectable d'une épreuve à l'autre. Les nageurs inscrits sur le Combiné conserveront le même numéro et leur puce chronométrique pour les 2 jours.

Art. 15. **PORT DU BONNET DE PARTICIPATION.** Le bonnet remis aux participants devra obligatoirement être porté pendant toute la durée de l'épreuve pour des raisons d'identification et de sécurité. Seuls les bonnets numérotés remis par l'organisateur sont autorisés. Dans les cas où un concurrent franchit la ligne d'arrivée sans bonnet (sauf s'il était perdu pendant la course ; à l'appréciation du juge arbitre) ou transpondeur, il ne pourra être classé.

Art. 16. **MAILLOTS ET COMBINAISONS RÉGLEMENTAIRES.** Seuls les maillots de bain, combinaisons natation certifiées World Aquatics, combinaisons triathlon ou « shorty » type surf sont autorisés. Les combinaisons isothermiques en néoprène utilisées par les nageurs doivent être d'une épaisseur maximale de 5 mm, en une seule pièce, sauf pour le 2 km palmes et 5 km palmes où les combinaisons deux pièces sont autorisées. Les combinaisons de plongée sous-marine ne sont pas autorisées.

Art. 17. **INTERDICTIONS PARTICULIÈRES.** Les aides artificielles, plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes, et aides à la flottaison sont interdits pour les épreuves du relais, 500 m, 1 km, 2 km et 5 km et de la Traversée. **Seules les bouées de sécurité spéciales natation eau libre sont autorisées.** Pour l'épreuve du 2 km palmes et 5 km palmes, les nageurs peuvent concourir avec les équipements suivants : masques, lunettes, tubas, chaussons, dont les caractéristiques sont libres, la seule obligation étant l'usage de palme(s) : bi-palmes ou monopalmes. Toute aide physique ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent est interdite et passible de disqualification. Pour des raisons de sécurité, il est autorisé de s'accrocher temporairement sur un point fixe ou embarcation de sécurité.

Art. 18. **PARCOURS DES EPREUVES.** Le respect du tracé est obligatoire. Le parcours est délimité par les bouées de départs, virages et l'arche d'arrivée. Les zones de dangers (embarcations fixes, piliers de passerelle) seront signalées et protégées par des bouées spécifiques et des kayaks ou stand-up paddles en cas de nécessité.

Art. 19. **NUMÉROTATION DES NAGEURS.** Le marquage du numéro du concurrent sur les deux mains et/ou sur les épaules est obligatoire. Chaque nageur se verra attribué un numéro unique pour la durée de l'événement.

Art. 20. **TEMPÉRATURE DE L'EAU ET PORT D'UNE COMBINAISON.** Dans le cas où la température de l'eau serait inférieure à 18°C le jour de l'épreuve, le port d'une combinaison néoprène est conseillé. Elle sera obligatoire en cas de température de l'eau inférieure à 16°C. Au-delà de 24° C, le port de la combinaison néoprène est déconseillé et interdite si la température de l'eau est supérieure à 26°C (risque important d'hyperthermie et déshydratation).

Art 21. **CONDITION D'INSCRIPTIONS DES NAGEURS DE MOINS DE 18 ANS.** Pour toute demande d'inscription d'un nageur mineur les conditions nécessaires sont :
- le formulaire d'inscription doit être complété par le représentant légal,
- l'acceptation du présent règlement doit être effectuée par le représentant légal,
- l'autorisation parentale doit être validée en ligne par le représentant légal.

Art. 22. **ANNULLATION INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATEUR.** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, crue, de la qualité de l'eau non conforme aux normes européennes pour les eaux de baignade, de tout motif indépendant de la volonté de l'organisation ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, **l'organisateur peut être amené à devoir annuler une ou plusieurs épreuves, voire l'intégralité de la manifestation, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement, ni indemnité de quelque nature que ce soit. En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les nageurs inscrits pourront reporter leur participation sur un autre événement OpenSwim la même année, ou sur une des épreuves de l'année suivante.**

Art. 23. **ANNULATION DE PARTICIPATION D'UN CONCURRENT.** L'organisateur ne prendra à sa charge aucune annulation de participation pour quelque motif que ce soit. Nous conseillons aux participants de souscrire une assurance annulation couvrant les frais engagés pour l'inscription, ainsi que leurs éventuels frais de déplacement et d'hébergement auprès d'assureurs présents sur le marché.

Art. 24 - **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.** L'OpenSwim Paris est un événement éco-responsable. Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques, ...) dans l'eau, sur les berges du Canal de l'Ourcq ou des quais de Seine, et au sein des villages nageurs. Des poubelles seront à disposition sur les villages nageurs et au départ du 5 km et de la Traversée de Paris à la nage. Elles devront impérativement être utilisées par les participants.

Art. 25. **RÈGLES D'HYGIÈNE À RESPECTER AVANT ET APRÈS LES ÉPREUVES.** En cas de plaie, lésion cutanée de la peau ou des muqueuses, survenue dans les jours qui précèdent les épreuves, il est recommandé de ne pas participer à l'événement. **A l'issue de sa course, il est fortement recommandé de prendre une douche savonnée.** Des douches seront mises à la disposition des nageurs à l'arrivée des épreuves avec fourniture par l'organisation de savon 100 % biodégradable. En cas d'apparition de fièvre et/ou de symptômes digestifs (vomissements, diarrhées...) dans les jours suivant l'événement, il est conseillé de consulter au plus vite un médecin en lui indiquant que vous avez participé à une épreuve de natation en milieu naturel.

Art. 26 - **ACCÈS AUX SITES ET SÉCURITÉ.** L'introduction sur les sites de l'événement de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder aux Village nageurs et pouvoir participer à l'événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au village nageurs accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'événement, notamment, et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution des épreuves, ou la sécurité des autres participants, mais également l'introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion [politique, philosophique ou religieuse] susceptible de porter atteinte à l'image de l'événement.

Art. 27. **UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES.** De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux bénévoles et personnels habilités de Paris Swim et SSO Active, société responsable du traitement de ces données.

Les données sont utilisées afin de gérer la communication, la gestion marketing et la relation avec les participants. En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004, chaque participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes à l'ensemble des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de SSO Active et/ou de ses partenaires commerciaux. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Le participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse : contact@parisswim.com ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à : PARIS SWIM 3 avenue Paul Doumer 75016 PARIS. Les demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures jours ouvrés, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai minimum de 8 jours.

Art. 28. **CESSION DU DROIT À L'IMAGE.** J'autorise expressément les organisateurs de l'OpenSwim Paris ainsi que leurs ayants-droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Art. 29. **VOL ET PERTE D'OBJETS.** L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation. Seul une surveillance des effets personnels déposés à la consigne sera assurée.

Art. 30. **VALIDATION DE L'INSCRIPTION.** Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de non prise en compte de son inscription.

ANNEXE 1 : TEMPS DE PASSAGE IMPARTI POUR LA TRAVERSÉE DE PARIS A LA NAGE

TRAVERSEE DE PARIS A LA NAGE - 8,5 KM					Dernier Passage
	mètres	moy 5km/h	moy 4,5km	moy 4km/h	moy 3,5 km/h
Départ Port de la Gare	0	7H00	7H00	7H00	7H00
Passerelle Simone de Beauvoir	150	7H02	7H02	7H02	7H02
Pont de Bercy	540	7H06	7H07	7H08	7H09
Pont Charles de Gaulle	1190	7H14	7H16	7H18	7H20
Pont d'Austerlitz	1550	7H18	7H21	7H23	7H27
Pont de Sully	2300	7H27	7H31	7H35	7H39
Pont de la Tournelle	2550	7H30	7H34	7H38	7H44
Pont de l'Archevêché	2850	7H34	7H38	7H43	7H49
Pont au Double C. Lustiger	3110	7H37	7H41	7H46	7H53
Petit Pont	3250	7h39	7H43	7H49	7H56
Pont Saint-Michel	3440	7h41	7H46	7H52	7H59
Pont Neuf	3840	7H46	7H51	7H58	8H06
Pont des Arts	4150	7H50	7H55	8H02	8H11
Pont du Carrousel	4500	7H54	8H00	8H07	8H17
Pont Royal	4750	7H57	8H03	8H11	8H21
Passerelle Leopold Sédar Senghor	5150	8H02	8H09	8H17	8H28
Pont de la Concorde	5590	8H07	8H15	8H24	8H36
Pont Alexandre III	6030	8H12	8H20	8H30	8H43
Pont des Invalides	6250	8H15	8H23	8H34	8H47
Pont de l'Alma	6900	8H23	8H32	8H44	8H58
Passerelle Debilly	7250	8H27	8H37	8H49	9H04
Pont d'Iéna	7690	8H32	8H43	8H55	9H12
Pont Bir Hakeim	8310	8h40	8H51	9H04	9H22
Baignade de Grenelle (arrivée)	8500	8H42	8h53	9H07	9h26